

FICHE PROCEDURE TRAITEMENT DES DEMANDES DE RESCOLARISATION

1

Orienter vers CIO

- ☞ Vers le CIO du dernier établissement scolaire fréquenté si le jeune a été scolarisé sur l'académie de Paris.
 - ☞ Vers le CIO de son arrondissement de domicile si le jeune n'a pas été scolarisé dans l'académie de Paris.
- (voir doc implantation des CIO)

Si sortie du système scolaire > 1 an



Demande de dossier d'éducation récurrente



Auprès du CIO également.

2

Via Fiche de liaison

- ☞ Remplir la fiche de liaison ci-jointe.
- ☞ Remettre un double au jeune.
- ☞ Copie par mail au directeur de CIO et au référent interne PSAD / EN

Utilisation d'une fiche de liaison unique « MLP – Education nationale »

- ☞ Voir FL jointe

3

SAISIE I-MILO

MER CIO

N'hésitez pas à en référer au correspondant PSAD de votre site qui pourra exposer dans le détail la situation en réunion PSAD